Retraites Complémentaires
Institutions de Prévoyance

Fédération CFDT PSTE - Protection Sociale Travail Emploi
47/49 avenue Simon Bolivar - 75019 PARIS – Tél. : 01.56.41.51.50
Email : federation@pste.cfdt.fr – Site web https://pste.cfdt.fr

NON les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO ne sont pas menacées OUI le Régime fait la démonstration de sa capacité à faire face à la crise en contribuant à l'effort national

Des rumeurs persistantes et un article paru dans un quotidien national a mis le feu aux poudres chez de nombreux retraités et salariés des Groupes de Protection Sociale. Les comptes de l'AGIRC-ARRCO seraient dégradés.
La crise que nous traversons et les incidences des dispositions prises par le gouvernement pour éviter la multiplication des défaillances d'entreprises et préserver l'emploi (report des cotisations sociales, déploiement massif du chômage partiel…) ont un impact certain. Personne ne peut le nier.

Depuis le début de l'année, le paiement des retraites a été assuré à chacune des échéances. A la fin du 2ème trimestre, l'échéance de juin devra être garantie alors que les cotisations correspondantes n'auront pas été encaissées, parce que différées pour certaines et fortement amputées en raison de l'activité partielle, pour une grande part.

Pour faire face à ce besoin de trésorerie, deux options s'offraient au Bureau du conseil d'administration de l'AGIRC-ARRCO :

- Demander au gouvernement de pouvoir obtenir un prêt de l'ordre de 8 milliards d'euros afin d'honorer le paiement des pensions pour les prochaines échéances de juin et de juillet.
- Puiser dans ses propres réserves constituées d'actions et d'obligations, ce qui au vu de la conjoncture équivaudrait à brader ces titres, dont certains sont des emprunts d'état.

De fait, la question légitime que beaucoup pourraient se poser : ***Doit-on craindre une cessation de paiement des retraites complémentaires des salariés du privé dans notre pays ?***

La réponse est NON. Le régime AGIRC-ARRCO a des ***réserves à hauteur de 65 milliards d'euros en 2019 et, pour l'année dégage un excédent de plus de 500 millions d'euros***, mettant un terme à 10 années de déficits consécutifs. C'est un matelas confortable qui se doit d'être géré de manière responsable.

Dès l'accord de 2013, une nouvelle étape a été initiée pour revenir à l'équilibre des régimes. Cela s'est traduit par deux plans d'économies de gestion et la fusion des régimes de l'AGIRC et de l'ARRCO. **Des efforts ont été consentis** par les salariés et les retraités **mais aussi par les salariés des Groupes de Protection Sociale** qui ont accompagné les restructurations que ces décisions impliquaient.

Les partenaires sociaux qui gèrent ces régimes ont toujours fait preuve de responsabilité et l'ont démontré tout au long de ces décennies ; les réserves cumulées et l'excédent 2019 en est la meilleure démonstration. C'est pourquoi face à cette situation tendue, le président de l'AGIRC-ARRCO, Jean-Claude BARBOUL (CFDT) et son vice-président Didier WECKNER (MEDEF) ont privilégié la simplicité en utilisant le dispositif gouvernemental mis en place par les ordonnances liées à la crise.

Pour la CFDT les choses sont claires il s'agit juste de gérer de manière responsable un décalage de trésorerie ponctuel, sans pour autant affecter les réserves.

N'en déplaise à certains, le paritarisme a encore de beaux jours devant lui. Face à cette crise on ne peut que constater l'importance d'une protection sociale organisée dans un cadre collectif ***et vanter le régime par répartition, le tout basé sur la solidarité entre les générations.***

12 mai 2020